

DÉCLARATION D'HONNEUR POUR LES BÉNÉFICIAIRES (DoH)

(À remplir par le candidat et à signer par son représentant légal).

Je, soussigné(e) :

- pour les personnes morales ^[1] : représente l'entité suivante :
 - CREPS Provence Alpes Côte d'Azur
 - 62 chemin du Viaduc, Pont de l'Arc 13098 Aix en Provence France

confirme par la présente

que (sous réserve des déclarations complémentaires ci-dessous) :

1 - Les **informations** fournies pour le projet soumis sont **correctes** et **complètes**.

2 - Les informations concernant le statut juridique de mon organisme sont correctes et complètes.

3 - Mon organisme s'engage à se conformer ^[2] avec les critères d' **éligibilité** et toutes les autres conditions énoncées dans les conditions de l'appel - pour toute la durée de l'action. ^[3]

4 - Mon organisme :

- s'engage à participer à l'action ;
- dispose de sources de financement stables et suffisantes pour maintenir les activités tout au long de l'action et pour fournir tout financement de contrepartie nécessaire ;
- dispose ou disposera des ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'action ;
- pour les actions impliquant des informations classifiées de l'UE (ICUE) : reconnaît que toute information sensible ou tout matériel qualifié d'information classifiée de l'UE en vertu de la décision de la Commission relative à la [2015/444](#) ^[3] doit être traitée conformément à des règles spécifiques et suivre les instructions données par l'UE.
- pour les coordinateurs d'actions multi-bénéficiaires : s'engagent à agir en tant que coordinateur pour cette action.

5 - Pour les candidats de pays non membres de l'UE : Mon organisme

- s'engage à respecter les obligations découlant de l'accord et à :
 - respecter les principes généraux (y compris les droits fondamentaux, les valeurs et les principes éthiques, les normes environnementales et de travail, les règles relatives aux informations classifiées, les droits de propriété intellectuelle, la visibilité du financement et la protection des données à caractère personnel).
 - pour la présentation des certificats financiers dans le cadre de l'accord : faire appel à des auditeurs externes qualifiés, indépendants et respectant des normes comparables à celles énoncées dans la directive 2006/43/CE de l'UE
 - pour les contrôles dans le cadre de la convention : permettre des contrôles, des examens, des audits et des enquêtes (y compris des contrôles sur place, des visites et des inspections) par l'autorité de subvention, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), le Parquet européen (OEPP) et la Cour des comptes européenne (CCE), ainsi que par toute personne mandatée par eux,
- et confirmons que :
 - nous pouvons être soumis à la juridiction des tribunaux belges.

6 - Mon organisme :

- ne fait PAS l'objet d'une **sanction administrative** (c'est-à-dire une décision d'exclusion ou de sanction financière). ^[4]

Mon organisme (ou les personnes ayant une responsabilité illimitée pour les dettes) :

- n'est PAS dans l'un des pays suivants **situations d'exclusion** ^[5]
 - **en faillite**, faire l'objet d'une liquidation, d'une administration judiciaire, d'un concordat préventif, d'une cessation d'activité ou de toute autre procédure similaire.
 - en infraction avec la **sécurité sociale** ou **fiscale** obligations

Mon organisme (ou les personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, les bénéficiaires effectifs ou les personnes qui sont essentielles pour l'attribution/la mise en œuvre de l'action) :

- ne figure PAS dans l'une des rubriques suivantes **situations d'exclusion** ^[6]
 - coupable d'une **faute professionnelle grave** ^[7]
 - Je n'ai pas commis de fraude, de corruption, de liens avec une organisation criminelle

CREPS PACA - Site d'Aix
Département Formation
62 chemin du Viaduc
Pont de l'Arc - CS 70445
13098 AIX EN PROVENCE Cedex 2



organisation criminelle, de blanchiment d'argent, de crimes liés au terrorisme (y compris le financement du terrorisme), de travail des enfants ou de traite des êtres humains

- fait preuve d'insuffisances significatives dans le respect des principales obligations découlant d'une décision de l'UE de la Commission **contrat**, convention de subvention, prix, contrat d'expert ou similaire
- coupable d'**irrégularités** au sens de l'article 1er, paragraphe 2, du règlement n° 2988/95
- créé sous une juridiction différente dans l'intention de contourner les obligations fiscales, sociales ou autres obligations légales dans le pays d'origine (y compris la création d'une autre entité dans ce but).

7 - Mon organisme ne fait PAS l'objet d'un **conflit d'intérêts** dans le cadre de cette subvention et notifiera sans délai toute situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts.

8 - Mon organisme n'a PAS accordé et n'accordera PAS, ni directement ni indirectement, un avantage quelconque en rapport avec cette subvention qui constituerait une pratique illégale ou impliquerait **corruption**.

9 - Mon organisme **n'a pas reçu** d'une **autre subvention de l'UE** pour cette action et notifiera toute future subvention de l'UE liée à cette action ET toute(s) subvention(s) de fonctionnement de l'UE [8] remise à mon organisme.

10 - Mon organisme est conscient que **les fausses déclarations** peuvent entraîner le rejet, la suspension, la résiliation ou la réduction de la subvention et des sanctions administratives (c'est-à-dire des pénalités financières et/ou l'exclusion de tous les futurs marchés publics, subventions, prix et contrats d'experts de l'UE).

et reconnais

que :

1 - Les données à caractère personnel communiquées ou collectées d'une autre manière par l'UE pourront faire l'objet [Déclaration de confidentialité](#) [9].

2 - Les paiements au titre de la subvention sont effectués au niveau du consortium, par l'intermédiaire du coordinateur, et que les paiements seront automatiquement diminués si l'un des membres du consortium a des dettes impayées envers l'UE (autorité de subvention ou autres organismes de l'UE). Ces dettes seront compensées conformément aux conditions énoncées dans la convention de subvention.

24/01/2024

Le Directeur général du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur

SIGNATURE

Pour le candidat
Jérôme ROUILLAUX



Jérôme ROUILLAUX

CREPS PACA - Site d'Aix

Département Formation

62 Ch. du Viaduc

Pont de l'Arc - CS 70445

13000 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Fait en Aix en Provence

[1] Cela inclut les "entités sans personnalité juridique" en vertu de l'article 197, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, avenant aux règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et à la décision n° 541/2014/UE et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 ([Règlement financier de l'UE](#)) (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

[2] S'engager à se conformer signifie se conformer dès maintenant et pendant toute la durée de la subvention.

[3] Voir la décision 2015/544/UE, Euratom de la Commission du 13 mars 2015 relative aux règles de sécurité pour la protection des informations classifiées de l'UE (JO L 72 du 17.3.2015, p. 53).

[4] See Commission Decision 2015/544/EU, Euratom of 13 March 2015 on the security rules for protecting EU classified information (OJ L 72, 17.3.2015, p. 53).

[5] Voir les articles 136 et 141 [Règlement financier de l'UE](#).

[6] Voir articles 136 et 141 [Règlement financier de l'UE](#).

[7] See Articles 136 and 141 [EU Financial Regulation](#).

[8] Professional misconduct includes: violation of ethical standards of the profession, wrongful conduct with impact on professional credibility, false declarations/misrepresentation of information, participation in a cartel or other agreement distorting competition, violation of IPR, attempting to influence decision-making processes or obtain confidential information from public authorities to gain an advantage.

[9] See Article 180 [EU Financial Regulation](#).

[10] Available at <https://ec.europa.eu/erasmus-esc-personal-data>



Commission
européenne

CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2021-2027

La Commission européenne attribue la présente Charte à :

[nom de l'établissement]

L'Établissement s'engage à :

- respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion établis dans le programme Erasmus+.
- garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.
- assurer la reconnaissance pleine et automatique de tous les crédits (sur la base du système européen de transfert et d'accumulation de crédits — ECTS) obtenus grâce aux acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride.
- n'exiger, dans le cas de mobilité de crédits, aucun frais de la part des étudiants participant à la mobilité entrante, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.
- assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- mettre en œuvre les priorités du programme Erasmus+.
- en prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion numérique des mobilités conformément aux standards techniques de l'Initiative de la « Carte étudiante européenne ».
- en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
- en encourageant la participation des personnes moins favorisées au programme.
- en promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer comme des citoyens actifs avant, pendant et après leur mobilité ou leur projet de coopération.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- veiller à ce que les procédures de sélection pour les activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit accessible à toutes les parties prenantes et permette ainsi aux étudiants en mobilité de faire des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- publier et mettre à jour régulièrement les informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Veiller à ce que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- organiser la mobilité à des fins d'études et d'enseignement uniquement dans le cadre d'accords préalablement conclus entre les établissements; ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil, du soutien et de l'intégration des participants à la mobilité.
- s'assurer que les participants à des mobilités sortantes sont bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris dans le cadre des mobilités hybrides, en proposant des activités leur permettant d'acquérir le niveau nécessaire de compétences linguistiques et de développer leurs compétences interculturelles.
- s'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel est fondée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et sur un contrat de mobilité pour le personnel, contrats validés au préalable entre les établissements d'origine et d'accueil, ou avec les entreprises et les participants à la mobilité.
- fournir aux participants à la mobilité entrante un soutien actif tout au long du processus de recherche d'un logement.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'un visa, si nécessaire.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- s'assurer que les étudiants ont connaissance de leurs droits et obligations tels que définis dans la Charte de l'étudiant Erasmus+.

Erasmus+

Pendant la mobilité

- assurer l'égalité de traitement académique et la qualité des services aux étudiants en mobilité entrante.
- promouvoir des mesures qui garantissent la sécurité des participants à la mobilité entrante et sortante.
- intégrer les participants à la mobilité entrante à la communauté étudiante au sens large et à la vie quotidienne de l'établissement.

Après la mobilité

- fournir aux étudiants ayant participé à des activités de mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés de notes complets et précis, et ceci dans les délais impartis, concernant leurs résultats à la fin de la période de mobilité.
- veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus au titre des acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride, soient pleinement et automatiquement reconnus – comme convenu dans le contrat pédagogique – et confirmé par le relevé de notes et/ou le certificat de stage; transférer ces crédits sans délai dans le relevé de notes de l'étudiant, les comptabiliser en vue de l'obtention du diplôme de l'étudiant sans qu'aucun travail ou évaluation supplémentaire ne soit imposé à celui-ci et en assurer la

Les encourager à agir en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+ et à partager leur expérience de mobilité.

- mettre en place des systèmes appropriés de tutorat et de soutien à l'attention des participants à la mobilité, y compris pour les participants à des mobilités hybrides.
- fournir un soutien linguistique approprié aux participants en mobilité entrante.

traçabilité dans le relevé de notes de l'étudiant et dans le supplément au diplôme.

- veiller à faire figurer les activités de mobilité à des fins d'étude et/ou de stage ayant été menées de manière satisfaisante dans le relevé final des résultats obtenus par l'étudiant (le supplément au diplôme).
- encourager et soutenir les participants à la mobilité à leur retour afin qu'ils agissent en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+, qu'ils promeuvent les avantages que présente la mobilité et s'engagent activement dans la création de communautés d'anciens étudiants.
- assurer la reconnaissance des activités d'enseignement et de formation entreprises par le personnel au cours de la période de mobilité, sur la base d'un contrat de mobilité et conformément à la stratégie de l'établissement.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie de l'établissement.
- promouvoir les possibilités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien approprié aux membres du personnel et aux étudiants souhaitant participer à ces activités tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.

- veiller à ce que les activités de coopération aboutissent à des résultats durables et à ce que leurs retombées bénéficient à tous les partenaires.
- encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leurs retombées sur les individus, les autres établissements participants et, plus largement, l'ensemble de la communauté éducative.

AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI

- veiller à ce que la stratégie à long terme de l'établissement et sa pertinence par rapport aux objectifs et priorités du programme Erasmus+ soient décrites dans la déclaration en matière de stratégie Erasmus+.
- veiller à ce que les principes énoncés dans la Charte soient communiqués d'une manière appropriée et soient appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'établissement.
- faire usage des lignes directrices relatives à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur et de l'auto-évaluation de la Charte Erasmus

pour l'enseignement supérieur afin de garantir la pleine mise en œuvre des principes énoncés dans la Charte.

- assurer la promotion régulière des activités bénéficiant d'un soutien du programme Erasmus+, ainsi que de leurs résultats.
- présenter la Charte et la déclaration en matière de stratégie Erasmus+ y afférente de façon bien visible sur le site web de l'établissement et sur tous les autres canaux de communication pertinents.

L'établissement reconnaît que la mise en œuvre de la Charte fera l'objet d'un suivi de la part de l'Agence nationale Erasmus+ et que le non-respect de l'un des principes et engagements susmentionnés peut conduire à son retrait par la Commission européenne.

Cachet

CREPS PACA - Site d'Aix
Département Formation
62 Ch. du Viaduc
Pont de l'Arc - CS 70445
13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Nom et signature du représentant légal



Jérôme ROUILLAUX
Directeur du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur



Erasmus+ Programme (ERASMUS)

Application Form

Technical Description (Part B)

Erasmus Charter for Higher Education (ECHE) 2021-2027

Version 1.0
15 April 2021

APPLICATION FORM (PART B)

COVER PAGE

Part B of the Application Form must be downloaded from the Portal Submission System, completed and then assembled and re-uploaded as PDF in the system.

Note: Please take due account of the call conditions published on the Portal. Pay particular attention to the award criteria; they explain how the application will be evaluated.

PROJECT	
Project acronym:	CREPS PACA
Project title:	Candidature à la charte ECHE – CREPS PACA
Coordinator contact:	[Richard REBOUL], [CEPS PACA]

PARTICIPANTS				
<i>Please use the same numbering as in Part A of the Application Form.</i>				
Number	Role	Name	Short name	Country
1	COO			FRANCE

TABLE OF CONTENTS

APPLICATION FORM (PART B)	3
COVER PAGE	3
HEI PROFILE.....	3
1. ERASMUS POLICY STATEMENT (EPS).....	6
2. ORGANISATION AND MANAGEMENT.....	9
2.1 General organisation and management.....	9
2.2 Quality assurance and monitoring and evaluation strategy	10
2.3 Communication and visibility	11
3. IMPLEMENTATION OF THE ECHE CHARTER PRINCIPLES.....	12
3.1 ECHE fundamental principles.....	12
3.2 Mobility activities	15
3.3 Cooperation projects	19
4. DECLARATIONS	20
ANNEXES	21

HEI PROFILE

General profile <i>(n/a for Topic 1)</i>
Number of students <i>Count students enrolled in all higher education degree programmes offered by your institution (data from official HEI register).</i>

Short cycle	86
1 st Cycle (e.g. Bachelor):	73
2 nd Cycle (e.g. Master):	13
3 rd Cycle (e.g. PhD):	0
Number of staff	
<i>Count staff (equivalent full-time) involved in your higher education degree programmes.</i>	
Teaching staff:	25
Administrative staff:	9
Number of degree courses	
<i>Count the study programmes in higher education you offer.</i>	
Short cycle	0
1 st Cycle (e.g. Bachelor):	1
2 nd Cycle (e.g. Master):	1
3 rd Cycle (e.g. PhD):	0

Participation in EU and international student mobility programmes (ongoing academic year)	
Credit mobility students	
<i>Count any student mobility programme between 2 and 12 months (Erasmus+ Programme or any other programmes/schemes).</i>	
Note:	
<i>Erasmus+ Programme countries are: EU Member States and EEA and associated countries (see Erasmus+ associated countries).</i>	
<i>Erasmus+ Partner countries are listed in the Erasmus+ Programme Guide.</i>	
Study mobility	
Number of outbound students to Programme countries:	0
Number of outbound students to Partner countries:	0
Number of incoming students from Programme countries:	0
Number of incoming from Partner countries:	0
Traineeships	
Number of outbound students to Programme countries:	0
Number of outbound students to Partner countries:	0
International degree students	
<i>Count students with foreign nationality enrolled for a full degree programme and/or students having completed a degree previously at a foreign institution.</i>	

Number of foreign degree students from Programme countries:	0
Number of foreign degree students from Partner countries:	0
Number of students enrolled in double/multiple/joint degrees <i>Count local students (having the nationality of the country) and international students (of foreign nationality/with previous foreign degree) enrolled in double/multiple/joint degrees.</i>	
Number of local students enrolled in double/multiple/joint degrees:	0
Number of international students enrolled in double/multiple/joint degrees:	6

Participation in EU staff mobility programmes (ongoing academic year)	
Academic staff <i>Count all types of higher education staff mobility for teaching and training purposes between 2 days and 2 months (Erasmus+ Programme only).</i>	
Number of outbound staff to Programme countries:	9
Number of outbound staff to Partner countries:	9
Number of incoming staff from Programme countries:	2
Number of incoming staff from Partner countries:	2

Participation in EU and international cooperation activities (ongoing academic year)	
Cooperation, consortia and networks in education and research <i>Count inter-institutional agreements, cooperation agreements, consortium agreements with higher education institutions.</i>	
Number of Erasmus+ inter-institutional agreements:	0
Number of other cooperation agreements (e.g. Memorandum of Understanding) with HEIs from Programme countries (including membership in higher education mobility consortia, if any):	0
Number of other cooperation agreements (e.g. Memorandum of Understanding) with HEIs from Partner countries:	0
Total number of consortium agreements for double/multiple/joint degrees involving Programme countries:	0
Total number of consortium agreements for double/multiple/joint degrees involving Partner countries:	0

Participation in EU and international education and training projects (ongoing academic year)	
<i>Count training projects with contracts running in 2019-2020 (Erasmus+ and others).</i>	
Number of projects as coordinator:	1

Number of projects as partner:	2
--------------------------------	---

Staff working for Erasmus+ programme activities	
Count administrative staff (equivalent full-time) engaged your international office and working on Erasmus+ Programme activities.	
Number of projects as coordinator:	0
Number of projects as partner:	0

1. ERASMUS POLICY STATEMENT (EPS)

ERASMUS POLICY STATEMENT
Participation in Erasmus+ Describe how you plan to participate in Erasmus+ actions in the future. Explain how they will be implemented in practice at your institution. Note: The following types of Erasmus+ activities are open to HEIs: • Key Action 1 (KA1) - Learning mobility of individuals: • Mobility project for higher education students and staff ◦ Student mobility for studies ◦ Student mobility for traineeships ◦ Staff mobility for teaching ◦ Staff mobility for training ◦ Blended intensive programmes • Key Action 2 (KA2) - Cooperation among organisations and institutions: • Partnerships for Cooperation • Partnerships for Excellence – European Universities • Partnerships for Excellence - Erasmus Mundus Joint Master Degrees • Partnerships for Innovation • Alliances for Innovation • Key Action 3 (KA3) - Support to policy development and cooperation. • Jean Monnet Actions Strategy, objectives and impact What would you like to achieve by participating in the Erasmus+ Programme? Which are the policy objectives you intend to pursue? Describe how the participation fits into your institutional, internationalisation and modernisation strategies. What is the envisaged impact of the participation on your institution? Explain how you expect the participation to contribute towards achieving the objectives of your institutional strategy. Explain how it will contribute to making your institution more modern and more international. Explain how you expect the participation to contribute to the goal of building a European Education Area. Note: The objectives should be clear, measureable, realistic and achievable. Indicators For each objective, define appropriate indicators for measuring achievement (e.g. mobility targets for student/staff mobility, quality of the implementation, support for participants on mobility, increased involvement in cooperation projects, sustainability/long-term impact of projects, etc.). Link the targets to a timeline.  If you change your activities or objectives, please don't forget to update the EPS on your website and inform your Erasmus+ National Agency.
Participation in Erasmus+ Depuis les années 2000, le CREPS participe à des projets de coopération décentralisée avec la ville de Marseille et le Maghreb, se positionne comme opérateur des relations internationales entre le ministère des sports français et la méditerranée en participant à plusieurs projets de coopération en participant à

des actions de coopération et en accueillant des délégations étrangères pour des *job shadowing*.

En 2017, le CREPS est fondateur d'un consortium constitué d'organismes de formation professionnelle aux métiers de l'animation et du sport, dont le but est de mettre en œuvre des mobilités internationales pour les apprenants des BP JEPS du sport et de l'animation. Le CREPS a pu par ce biais participer/co-organiser des mobilités du personnel et pour des apprenants en formation de niveau 4 (bac) dans le secteur de l'animation socio-éducative et du sport (BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et sport)

En conséquence, le CREPS PACA candidate à l'obtention de la charte ERASMUS+ afin de poursuivre sa stratégie de d'internationalisation. En effet, le CREPS PACA déjà engagé dans de nombreux projets à vocation internationale : projet ERASMUS+ au sein du consortium JEPS BOND en région PACA. Ces projets étaient destinés aux apprenants de niveau 4 (BP JEPS) dans le cadre de projets de coopération entre des structures de jeunesse et d'éducation populaire à Hambourg, Milan et Porto. Nous souhaitons poursuivre cette dynamique vers l'enseignement supérieur dans le cadre de nos diplômes de DEJEPS et DESJEPS, dans lesquels des immersions en entreprises sont envisagées. Les référentiels de ces diplômes incitent les apprenants à développer leur mobilité à l'international en vue de renforcer leurs compétences sociales, techniques et culturelles.

Le CREPS PACA a été également l'opérateur de projets sur le bassin méditerranéen avec les pays du Maghreb essentiellement dans le secteur du sport et de l'animation.

Quelles actions ERASMUS + ?

Nous souhaitons, dans un premier temps, mettre en place des activités couvertes par les actions **clé n° 1 (AC 1) - Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation** principalement axées sur la mobilité des étudiants (que nous nomerons "apprenants ou stagiaires" dans le document qui suit) dans le cadre de stages à l'étranger.

Quelle mise en œuvre dans l'établissement public local d'enseignement ?

- Avant l'entrée en formation : pré information auprès de nos stagiaires leur précisant que la mobilité est partie intégrante du ruban pédagogique.
- Début d'année scolaire : réunion d'information à destination des apprenants (formation visée en 2025 : DEJEPS Rugby, DEJEPS Animation socio Culturelle et DES JEPS Animation) - Les formations plongée, natation escalade, parachutisme sont concernées pour 2026)
- Temps fort d'échange et de découverte pendant les ERASMUS DAYS et animation du réseau de partenaires italiens, allemands (etc.) pour étudier la faisabilité de notre mobilité
- Novembre / décembre 2024 : préparation de la réalisation du stage à l'étranger (validité des passeports, repérage des lieux de vie à l'étranger, contact avec nos partenaires étrangers). Dépasser les préjugés et autres éléments d'auto-censure de nos apprenants, souvent peu mobiles et issus de catégories sociales défavorisées.
- Janvier 2025 : finalisation du travail et co-construction de la mobilité des apprenants repérés (le caractère obligatoire de la mobilité est évoqué mais les situations de certains apprenants peut les empêcher de vivre cette mobilité : famille, situation d'emploi, etc.)
- Mars 2025 : focus sur le kit de mobilité et préparation des participants (stagiaires et structures partenaires) dans le *Mobility tool*.
- Avril 2025 : renforcement en langue avant départ à l'étranger. Etude préalable sur les cultures des pays d'accueil et des partenaires concernés par la mobilité
- Mai 2025 : derniers accompagnements par l'équipe pédagogique avant le départ. Sensibiliser aux mécanismes européens sera un enjeu majeur à l'aune des élections européennes de 2024
- Juin 2025 : stage à l'étranger de 2 semaines avec suivi des apprenants par les formateurs et les formatrices (présence physique et suivi par téléphone, courriel, WhatsApp, Messenger, etc...). Bilan journalier de l'expérience vécue, réalisation d'un tableau de bord quotidien individuel et collectif
- de septembre 2025 à décembre : retour d'expérience sur l'expérience vécue à l'étranger, valorisation de ces expériences dans les CV des apprenants et sur le site du CREPS et sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram).
- À l'obtention du diplôme en 2026 : procédure de reconnaissance des résultats de la mobilité : documents **Europass** tels que CV et supplément au diplôme du DEJEPS et DEJEPS

Strategy, objectives and impact

Le CREPS PACA est déjà engagé dans des projets à dimension internationale et notamment européenne (JEPS BOND avec des apprenants de niveau 4, HIKE avec le milieu de la montagne). Notre offre de formation s'est depuis longtemps développée autour des interventions favorisant le développement des compétences psychosociales nécessaires à la pratique des métiers de l'éducation et aux langues étrangères anglaise (escalade, plongée, etc.). Notre établissement a également développé depuis plusieurs années des projets à dimension européenne sur la promotion de la bientraitance dans le sport, sur le lien sport et santé, en s'inspirant des pratiques d'éducation populaire. Nos interventions se sont également enrichies de contenus en lien avec le développement durable, l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Le projet HIKE par exemple, nous a permis d'interroger les changements liés au métier de la montagne et des conséquences induites par le changement climatique. Le projet JEPS BOND nous a permis d'introduire de nombreuses modalités pédagogiques innovantes dans de nombreuses formations: apprentissage en situation, distanciel renforcé, individualisation des contenus.

La candidature à l'obtention de la charte ERASMUS+ est un exemple parmi d'autres du volontarisme du projet de notre établissement et de ses équipes pédagogiques dans les projets relatifs à l'ouverture à l'international. L'expérience de certains apprenants en formation BP JEPS qui ont eu l'opportunité de réaliser une expérience à l'étranger à partir des dispositifs européens a provoqué une dynamique positive au sein de l'établissement.

Les apprenants des BPJEPS ayant bénéficié de cette ouverture à l'international sont issus de parcours scolaire chaotique ou ayant dans le passé eu des difficultés d'apprentissage. Ces apprenants, issus de zones rurales ou des quartiers "prioritaires", sont souvent peu ouverts sur l'extérieur. Construire une mobilité au cours de leur formation constitue une réelle opportunité dans leur parcours personnel et professionnel qui leur permettra de renforcer leur employabilité dans le secteur de l'éducation. Pour cela le CREPS PACA dispose d'un réseau déjà constitué au travers d'actions internationales engagées depuis plusieurs années: *SportJugend* à Hambourg, *Altro Pallone* et Education sans Frontière à Milan, etc.

Les structures visées sont des organisations sans but lucratif européens

Une de nos priorités en s'engageant dans cette stratégie de mobilité européenne est de pouvoir développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice de nos apprenants qui du fait de leur origine sociale et économique, leur milieu culturel et leur territoire ont le moins d'opportunités à être mobile. Nous accueillons en effet au sein de nos formations d'éducateurs et d'éducatrices, plus de 60 % de personnes de zones rencontrant des difficultés (*quartier Nord* de Marseille, etc.). Nous constatons une part importante d'apprenant issue de milieu défavorisé, issue de quartiers prioritaires de la ville (QPV). Il s'agit également de permettre à ces personnes de mieux appréhender et comprendre les diversités culturelles et favoriser leur ouverture à l'international.

Objectifs :

- Développer la mobilité à l'international de nos apprenants lors des périodes de stage en milieu professionnel
- Lutter contre les discriminations et sensibilisation au développement durable.
- Former des citoyens de l'Union européenne dans un contexte d'abstention pour les élections européennes
- Former des citoyens et des citoyennes capables d'échanger et de vivre ensemble avec leurs singularités.
- Approfondir des compétences professionnelles, linguistiques et culturelles, essentiellement dans le secteur de l'animation sportive et socio-culturelle

Impacts :

- Accroître le nombre d'apprenants participant à un parcours de mobilité européenne.
- Inscrire le CREPS PACA de manière durable et officielle dans une stratégie d'ouverture de l'offre de formation à l'international.
- Développer le niveau de maîtrise de la langue étrangère.
- S'engager de façon claire et objective dans une réflexion quant à l'inclusion, au développement durable et à la lutte contre les discriminations.
- Développer l'attractivité de notre établissement par l'obtention de la charte ERASMUS+ gage de qualité pour un ELF - établissement local de formation.
- Renforcer la réussite de nos apprenants lors des séquences certificatives par l'acquisition de nouvelles compétences (écoute, compréhension, adaptation, etc.) et dans leur vie d'adulte.

Indicators

Objectifs et indicateurs :

- Développer la mobilité à l'international de nos apprenants lors des périodes de stage en milieu professionnel

Indicateur : nombre de formations mobilisée par ce projet (nous visons 3 groupes en 2025 et 5 en 2026) et de stagiaires ayant eu un parcours de mobilité à l'international lors d'un stage prévu par le diplôme et son évolution au cours des années suivantes (nous visons 45 stagiaires et 6 coordonnateurs en 2025).

- Lutter contre les discriminations et sensibilisation au développement durable.

Indicateur : évaluation des compétences sociales lors des temps de debriefing et nature des projets incluant un indice "bilan carbone" et des projets visant à renforcer l'égalité homme et femme. Chaque apprenant devant réaliser un projet en situation d'emploi visant ces intentions de manière opérationnelle.

- Former des citoyens de l'Union européenne dans un contexte d'abstention pour les élections européennes

Indicateur : organiser un temps d'information et d'échange dans les formations sur le thème "que fait l'Europe dans ma région" ; "comment fonctionne l'UE" ; "

- Former des citoyens et des citoyennes capables d'échanger et de vivre ensemble avec leurs singularités.

Indicateur : évaluation des compétences transversales acquises à l'issue du stage par une fiche d'évaluation personnelle et collective ;

- Approfondir des compétences professionnelles, linguistiques et culturelles, essentiellement dans le secteur de l'animation sportive et socio-culturelle

Indicateur : évaluation des compétences professionnelles et culturelles (linguistiques, sociales, etc.) acquises au retour de l'immersion en entreprise par les épreuves d'examen (épreuves obligatoires et épreuves facultatives) et les procédures de reconnaissance EUROPASS. Indication dans le CV des compétences sociales éprouvées par l'apprenant

2. ORGANISATION AND MANAGEMENT

2.1 General organisation and management

General organisation and management (n/a for Topic 1)

Describe the administrative and academic structures and resources at your institution for organising and implementing the Erasmus+ Programme activities.

Provide a detailed description of how tasks and responsibilities are divided among staff, with regard to both administrative and academic decision-making processes.

Provide the web link with contact details of your institution's international office (or equivalent) dealing with implementing and organising Erasmus+ Programme activities.

La structure administrative du CREPS PACA s'organise de la manière suivante :

L'ouverture internationale de notre établissement fait partie intégrante du projet d'établissement encouragé par les deux tutelles du CREPS : Ministère en charge des sports et Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Source

: <https://www.calameo.com/read/0054515665c409c786a19>

Verbatim extrait du projet d'établissement :

(Page 11) : Développer les partenariats locaux et Internationaux au profit des apprenants accueillis

(page 17) : le secteur professionnel de l'animation et du sport évolue. Les métiers exercés par les salariés concernés nécessitent l'acquisition de nouvelles compétences, au delà des diplômes requis initialement. L'expérience d'une mobilité vient renforcer l'appropriation de "compétences douces" (voir ci-après) pour renforcer certains savoirs faire et savoir être.

La stratégie du CREPS est claire sur ce sujet. La responsabilité est bien de former des encadrants socio-sportifs, des dirigeants d'associations de jeunesse, mais aussi des citoyens capables de faire des choix éclairés dans la construction européenne. L'ouverture à l'international permet de favoriser l'ouverture culturelle pour des stagiaires provenant essentiellement de zone d'habitation défavorisée et

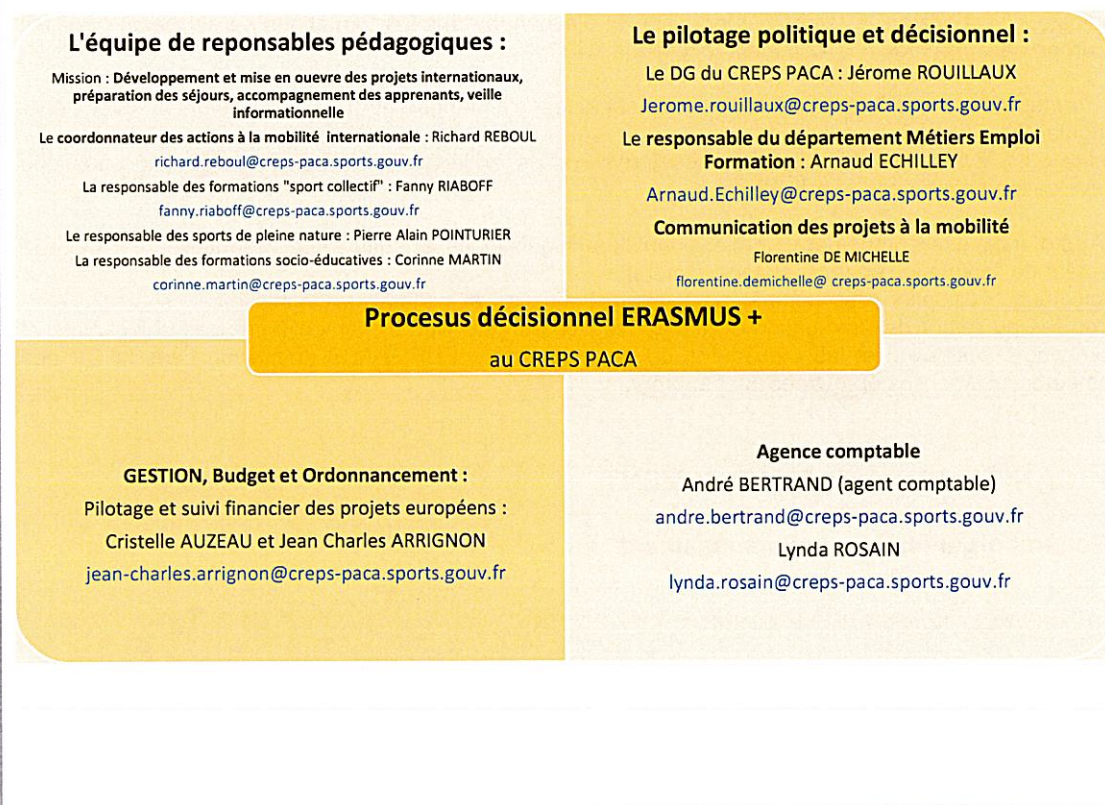
évoluant dans des milieux socio-économiques instables. Cette ambition est profondément liée à la politique de l'établissement de renforcer l'éducation à la citoyenneté et de mettre en oeuvre des actions visant la transition écologique.

Ces axes sont travaillés avec les services du CREPS en lien avec la DRAJES PACA et nos partenaires institutionnels locaux dont la DRAJES PACA (Service du Rectorat de la région)

Le directeur général du CREPS centralise les demandes de projets ERASMUS+. La demande d'obtention de la charte ERASMUS+ est destinée à couvrir les actions **KA1 : Learning mobility of individuals - Student mobility for traineeships**.

Mission et responsabilités décisionnelles des processus d'ouverture internationale (voir schéma ci-dessous).

Le processus de décision s'appuie sur la rencontre de ces 4 types d'acteurs au rythme des 3 Conseils d'administration annuels de notre établissement.



2.2 Quality assurance and monitoring and evaluation strategy

Quality assurance and monitoring and evaluation strategy (n/a for Topic 1)

Describe the methods to ensure good quality, monitoring, planning and control.

Describe the evaluation methods and indicators (quantitative and qualitative) to monitor and verify the outreach and coverage of your activities.

Méthodes permettant d'assurer la bonne qualité, la surveillance, la planification et le contrôle et méthodes d'évaluation et les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) pour surveiller et vérifier la portée et la couverture de vos activités.

Contexte : le CREPS est engagé dans la **démarche de qualité** depuis de nombreuses années (QUALIOPI depuis 2022)

- mise en place d'un comité de pilotage ERASMUS+ placé sous l'autorité du directeur général du CREPS chargé de clarifier et rappeler les fonctions de chacun. Ouverture plus large aux équipes pédagogiques en charge des apprenants des DEJEPS et DESJEPS. Participe à ce comité le/la ou les délégué(e)s des formations concernées par la mobilité

- procédure de planification et de suivi des projets de mobilité des stagiaires (voir onglet participation à

Erasmus+)

- étape bilan avec le le délégué général (pilotage) sur l'avancée des démarches. Si les apprenants sont en situation professionnelle, le lien avec l'opérateur de compétences (les principaux OPCO du secteur sont : UNIFORMATION et AFDAS), ces derniers en sont informés tout comme les employeurs.
- contrôle *a posteriori* des projets de mobilité lors de l'année n+1
- analyse des indicateurs propres à chaque objectif et mise en place de mesures correctrices en cas de difficultés d'atteinte des objectifs (voir onglet indicators)
- possibilité de revoir les objectifs après deux ans de mise en place. La nouvelle programmation à compter de 2027 nous obligera à reconfigurer le projet de mobilité au regard des expériences vécues en 2025 et 2026.

2.3 Communication and visibility

Communication and visibility

Describe the communication strategy for promoting the Erasmus+ programme and your activities.

Clarify how you will reach the target groups and explain the choice of the dissemination channels.

Provide the web link where you will host the EPS and the ECHE Charter.

Décrivez la stratégie de communication pour promouvoir le programme Erasmus+ et vos activités. Précisez comment vous atteindrez les groupes cibles et expliquez le choix des canaux de diffusion.

La stratégie de communication du CREPS PACA se décline en deux axes :

1. Une communication interne partiellement mise en place (lien avec le consortium auquel le CREPS contribue en ce qui concerne les formations de niveau 4)

La présentation du programme ERASMUS et des actions mises en place dans le cadre de l'obtention de la charte se fait avant l'entrée en formation auprès des apprenants par une information présentée dans les fiches d'inscription. Nous avons inséré un onglet dans les fiches d'inscription qu'une mobilité dans un pays européen est intégrée dans le ruban pédagogique. Le logo de l'union européenne sera également présent sur les fiches d'émargement pour montrer les financements multiples de la formation (OPCO, CREPS et Union européenne). Cette information permettra à nos apprenants de s'organiser plusieurs mois à l'avance pour envisager ce déplacement loin de leur foyer et de leur environnement de travail.

Lors de la journée de pré-rentree ou des réunions d'information, une information précise sera apportée aux apprenants sur les modalités de la mobilité sur le temps de la formation. L'intégration de ces nouveaux stagiaires en DE ou DES est un temps adapté pour promouvoir le programme de mobilité "étudiante" et professionnelle.

Une réunion d'équipe sur les modalités de planification, les outils européens dont il est intéressant de se saisir et les enjeux des projets menés est envisagé avec les coordonnateurs de formation et les intervenantes et intervenants. Cette réunion a vocation à préparer un module, déjà à l'oeuvre dans notre établissement pour les apprenants de niveau 4, concernant la préparation à la mobilité et la gestion de la mobilité dans nos formations.

Les actions de communication mise en place par le CREPS et enrichies pour l'occasion s'appuient sur :

- Accès au dispositif *PARCOURS SUP* permettant d'identifier la mobilité internationale dans certaines formations figurant sur notre site : <https://www.creps-paca.fr/formation.offre>
- Participation à des Forums de l'orientation comme la *quinzaine de la jeunesse à Aix en Provence* (fin avril 2024)
- Différentes opérations auxquelles le CREPS est associé dans certains EPLE (Lycée à proximité), lien avec les forums de l'emploi, "semaine de l'orientation. semaine culturelle, etc.)
- Participation aux *ERASMUS DAYS*, aux événements organisés par l'agence du service civique (Volont'R !, etc.) à la COREMOB de la région PACA de manière régulière permettant au CREPS de diffuser l'information auprès des têtes de réseaux dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP PACA, FNDVA, réseau des SDJES, etc.) et sportif (CROS PACA, CDOS, fédération avec lesquelles le CREPS construit les formations, à l'instar de la fédération de Rugby ou du CROS, etc.)
- Témoignages d'apprenant(e)s et d'anciens stagiaires

- Réunions d'informations diverses.

2. Une communication externe qui se déploie grâce au service communication et relations publiques :

- Le site internet du CREPS dispos de page dédiée au volet ouverture européenne <https://www.creps-paca.fr/mobilite-internationale>

- Un stand dédié lors des *journées portes ouvertes*, organisées sur nos 3 sites

- Un renforcement de notre présence sur les réseaux sociaux déjà investis :

Instagram : https://www.instagram.com/creps_provencealpescotedazur/

Youtube : https://www.youtube.com/channel/UCsrDNaZyvKKeHdZy1_03yYw

Facebook : <https://www.facebook.com/crepspaca>

Fournissez le lien Web où vous hébergerez l'EPS et la Charte ECHE

Site : <https://www.facebook.com/crepspaca> Sections ERASMUS (dès la validation de la charte ECHE)

3. IMPLEMENTATION OF THE ECHE CHARTER PRINCIPLES

3.1 ECHE fundamental principles

ECHE fundamental principles

Non-discrimination, transparency and inclusion

Explain the measures taken in your institution to respect the principles of non-discrimination, transparency and inclusion of students and staff.

Describe how your institution ensures full and equitable access to participants from all backgrounds, paying particular attention to the inclusion of those with fewer opportunities.

Note: More information on the ECHE Charter principles can be found in the [ECHE Guidelines](#).

Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, ouvert à tous sans distinction, s'engage à un service public « éthique », incarné historiquement par les valeurs éducatives et sportives. Ces valeurs sont la le partage et la compétitivité dans le respect des règles. A ces valeurs sportives, s'ajoutent les notions d'inclusion, de laïcité, de neutralité, d'impartialité, de loyauté, de bienveillance ou encore d'équité qui définissent l'essence même de l'engagement collectif et sociétal. L'ensemble des agents évoluant sur les trois sites du CREPS s'y conforment et il incombe à tout à chacun d'appliquer ces valeurs.

Depuis 2021, le CREPS est doté d'un comité social d'administration (CSA) qui structure ses actions autour de la qualité de vie au travail et de la promotion de l'égalité entre les hommes et femmes tant dans son organisation de travail qu'auprès des usagers. Le projet d'établissement confirme cette ambitions à permettant au plus grand nombre d'accéder à des pratiques sociales et culturelles venant enrichir les parcours de formation. L'accès aux projets de mobilité et plus globalement à l'ouverture européenne s'inscrit donc dans ce cadre large auquel peuvent se rajouter notre mission de promotion de l'égalité des chances. L'établissement garantit des procédures des formations visées par cette mobilité de manière transparente et cohérente. Ces procédures, cadrées par la charte EHCE et nos engagements au sein de l'établissement, respectent les principes de non-discrimination des formations et par delà des apprenants.

La transparence prend plusieurs formes par la diffusion claire et objective de l'information. Nous pourrions garantir aux coordonnateur de formation et aux apprenants un accès gratuit :

- au projet de charte ECHE à l'ensembles des professionnels du CREPS lors des reunions de travail (déjà fait à plusieurs reprises)
- à la charte Erasmus+ sur le site du CREPS et sur l'environnement numérique de travail;
- aux statistiques de mobilité européenne des stagiaires.
- aux informations relatives au financement de leur projet de mobilité.
- aux informations relatives aux apprenant en situation de handicap ou vivant des situations complexes (stagiaire en situation monoparentale par exemple).

Provenance des stagiaires

Les 3 formations visées pour l'instant par cette demande représente 45 à 50 personnes dont une large partie provient et travaille dans des zones prioritaires. Ces apprenants ignorent souvent les possibilités de mobilité qui s'offrent à eux. Aussi, quand ils sont potentiellement intéressés, un des obstacles majeurs reste le financement ou le frein culturel. Dès lors, il apparaît évident que notre établissement accompagne tant dans l'accès à l'information que dans la préparation du projet ces apprenants particulièrement ciblés comme ayant le moins d'opportunités. Tous devront donc bénéficier de la plus large information :

- information officielle avant l'entrée en formation puis en début de formation par la présentation du projet de mobilité par les responsables de la formation visée;
- présentation par les formatrices et formateurs du dispositif et accompagnement sur les plateformes dédiées. Un travail sur les craintes et sur les freins est envisagé.
- information claire et transparente des attendus, contraintes, engagements à respecter par les stagiaires. Une convention est bien évidemment envisagée en vue d'identifier les responsabilités des uns et des autres et surtout pour répertorier les efforts financiers et organisationnels que représente une mobilité de cette envergure
- possibilité de subventions supplémentaires par les OPCO et par le CREPS sur la base de financement interne budgétisé par le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation
- compatibilité des bourses Erasmus et des aides supplémentaires que le CREPS peut envisager sur fonds propres.
- accompagnement dans les démarches administratives (assurance, carte sécurité sociale européenne, CNI ou passeport valide avec soutien si besoin d'achat de timbre fiscal).
- prise en main de la plateforme du CREPS permettant l'accès à des MOOC ou des programmes de mise à niveau linguistique.

ECTS credits (n/a for Topic 1)

Explain your institution's methodology for allocating ECTS credits to different courses. If are not yet using the ECTS credit system, please explain why this is the case.

Note: More information on ECTS can be found in the [ECTS Users' Guide](#).

Le CREPS en tant qu'établissement public dans le champ de la jeunesse et des sports, et opérateur de la formation professionnelle ne s'inscrit pas dans le principe des crédits ECTS.

Néanmoins, le ministère certificateur a engagé une réforme des différents diplômes et vise une transformation en blocs de compétences, qui identifieront clairement les compétences issues des apprentissages.

Les blocs permettent des passerelles via un système de reconnaissance des compétences avec des diplômes étrangers dans le domaine du sport (chaque pays et chaque fédération sportive impose ses standards)

European Student Card and Erasmus+ App

Explain the measures to implement the European Student Card Initiative and promote the Erasmus+ mobile App to students.

Please refer to the timeline for the European Student Card Initiative on the [Europa website](#).

Toutes nos actions de formation intègrent un module concernant la construction européenne. Les apprenants sont amenés à rencontrer des acteurs associatifs labellisés **Europe direct**, ils bénéficient de documentations ciblées en lien avec les institutions européennes, les actions à destination des jeunes, mais aussi de la culture et du sport. Dans les actions de formation, les apprenants sont destinataires de guides sur la construction européenne et ses actions. Les apprenants sont encouragés à télécharger l'application mobile Erasmus+. Cela leur permet de disposer de la carte d'étudiant européenne et de bénéficier si besoin d'un accompagnement linguistique par le biais de la plateforme du Réseau national du service public de formation (MOOC de 14 heures par exemple sur le langage sportif européen)

Environmentally friendly practices

Explain how your institution will implement and promote environmentally friendly practices in the context of Erasmus+

programme activities.

Le CREPS est très engagé dans les projets relatifs au développement durable et à la préservation de l'environnement. Le CREPS est signataire d'une charte au plan national sous l'égide du ministère en charge du sport mettant en valeur une quinzaine d'engagements visant à réduire le bilan carbone de notre organisation et des agents qui le composent. Le projet d'établissement pour la période 2025 à 2030 est enrichi d'axes très significatifs dans ce domaine impactant la formation et pas conséquent les mobilités à venir en privilégiant par exemple, le train lorsque c'est possible ou le bus/car pour des trajets de moins de 500km.

Le CREPS a recruté depuis 2021, une chargée de mission dont la mission principale est la sensibilisation des agents de l'établissement au développement durable, promouvant le *plan Vélo* (favoriser les mobilités douces) faisant calculer le bilan carbone de chaque agent, de chaque service en vue d'en réduire les impacts.

Le comité social d'administration du CREPS (CSA) a depuis 2021 engagé une démarche s'inspirant de celle développée dans le cadre de la RSO (Responsabilité sociétale des organisations)

Au niveau local et régional, le CREPS (et ses sites) est très impliqué dans divers projets associant les apprenants et le personnel : plantation d'arbres, éco-conférences, économies d'énergie, recyclage des déchets, achat de véhicules électriques et installations de bornes électriques et surtout des partenariats avec des CPIE (Centre permanent d'initiatives à l'environnement) d'Aix en Provence et celui de la Ciotat (Bouches du Rhône).

Nos apprenants sont également invités régulièrement à des conférences relatives au développement durable, ou bien à des formations avec les CPIE cités. L'ensemble des apprenants accueillis participe à minima à des ateliers de type "fresque du climat" et atelier de "décarbonation".

Le CREPS est également engagé depuis plusieurs années dans une politique globale de préservation de l'environnement à travers la mise en place de nombreuses actions à tous les niveaux ; restaurants administratifs, déplacements, entretien des extérieurs du CREPS, économies d'énergie, éclairage moins gourmand et intelligent, collecte des déchets, recyclage, débroussaillage pastoral sur le site de Saint Raphael, etc.

Nos apprenants sont donc déjà sensibilisés à ce sujet et les activités prévues dans le cadre du programme Erasmus+ ont vocation à respecter cette démarche: modes de déplacement doux, digitalisation des procédures, etc.

L'obtention de la charte ERASMUS+ 2024-2027 sera le prolongement de ces engagements notamment au regard de la digitalisation prévue à l'échelle européenne.

Civic engagement and active citizenship

Explain how you will promote civic engagement and active citizenship amongst your outgoing and incoming students participating in Erasmus+ activities.

Insert text Formations VRL + viste Camp des Milles + education à la citoyenneté dans les référentiels de formation de nos diplômés + Colosse aux pieds d'argile + interventions CNV,

Les référentiels des diplômes du DEJEPS et DESJEPS intègrent un module d'éducation à la citoyenneté. Celui-ci permet d'aborder les conditions nécessaires au vivre ensemble en s'appuyant à la fois sur les connaissances psychosociales mais aussi des mises en situations. L'apprentissage par l'expérience permet d'ancrer les savoirs et d'identifier pleinement les interactions sociales à la base du savoir vivre ensemble.

Les apprenants sont mobilisés autour des valeurs de la République et du principe de laïcité dans des modules de 2 jours. Il s'agit de leur apporter des repères historiques et juridiques pour mieux appréhender le monde actuel dans sa diversité de mode de vie. Des mises en situation permettent d'identifier les mécanismes de stéréotypes et préjugés qui peuvent conduire à des discriminations. Cette approche est associée à la visite d'un site mémoriel "**Le Camp des Milles**", ancien lieu d'internement et de deportation situé à Aix en Provence. Ce site démontre à travers 3 volets les mécanismes qui conduisent au pire. Cette visite permet aux apprenants de prendre conscience de leur place active dans la société et de la valeur de l'engagement.

La situation géographique de la région PACA est marquée par de nombreux contrastes auxquels les stagiaires sont confrontés dans leur quotidien : zone touristique visant des publics à haut potentiel, zone maraîchère accueillant des travailleurs pauvres, de nombreux quartiers bénéficiant des dispositifs en lien avec la politique de la ville ou de revitalisation des zones rurales. Bref il s'agit d'une zone de rencontre entre le sud de l'Europe (façade méditerranéenne) et le nord. Cette région bien que

privéligiée comme destination touristique demeure une région à faible mobilité. Ce projet d'ouverture à l'international doit permettre aux stagiaires et aux personnels de découvrir d'autres cultures et rappeler que ces échanges ont toujours été sources d'apprentissages mutuels.

3.2 Mobility activities

Student/staff mobility

Course catalogues (before mobility) (n/a for Topic 1)

How will you ensure that all courses taught at your institution (and the languages they are taught in) are described in a publicly available course catalogue in accordance with the [EU Recommendation on Automatic Mutual Recognition](#)?

Les contenus de formation sont travaillés avec l'équipe pédagogique du CREPS et visent à développer des compétences douces (softs Skills) nécessaires à l'exercice du métier d'éducateur sportif, d'animateur socio-éducatif, au dirigeant de structure socio-culturelles.

Nous visons essentiellement à développer ce type de compétences :

Par rapport à soi	Par rapport aux autres
Apprendre à résoudre des problèmes	Apprendre à prendre des décisions
Avoir une pensée créative	Avoir une pensée critique
Savoir communiquer efficacement	Être habile dans les relations interpersonnelles
Avoir conscience de soi	Avoir de l'empathie pour les autres
Savoir gérer son stress	Savoir gérer ses émotions

Par défaut, toutes les interventions proposées en DEJEPS ou DESJEPS sont proposées en français. Certains contenus, de façon exceptionnelle, peuvent être assurés dans une langue vivante étrangère. La sensibilisation aux langues étrangères, en lien avec le pays d'accueil, se fait en lien avec les partenaires du CREPS en s'appuyant sur les associations membres de la CAMI de PACA (<https://camipaca.wordpress.com/>). Le RNSPF (réseau national du service public de formation) propose des MOOC dirigés comme celui "maîtriser l'anglais du sport" permettant le déblocage linguistique <https://reseaufoad.wordpress.com/?s=mooc+anglais>

Les structures accueillant les apprenants/stagiaires du CREPS à l'étranger auront au préalable une information écrite en langue anglaise figurant sur le site du CREPS. <https://www.creps-paca.fr/english> pour permettre aux mobilités sortantes (dans un premier temps) entrantes (en 2026, dans un second temps) d'avoir une information sur les métiers préparés dans notre établissement.

Nous pensons également à mettre à disposition, sur notre site Internet, des outils (fiche de poste, type d'activités, etc.) ainsi que des documents plus formels comme des "conventions de stage" prévues pour les périodes de formation en milieu professionnel afin que nos partenaires aient connaissance des attendus de chacune des formations et du cadre légal qui définit la mobilité.

Inter-institutional agreements for study and teaching mobility (before mobility) (n/a for Topic 1)

Describe your institution's approach to concluding and monitoring inter-institutional agreements for study and teaching mobility.

Explain how and by whom the learning agreements for mobile students will be managed.

Les partenariats européens établis par le CREPS le sont pour le moment dans le cadre de 2 projets : d'une part par l'accréditation JEPS BOND de la Région PACA auquel le CREPS est associé pour ses apprenants de niveau 4 (BPJEPS) et d'autre part sous l'impulsion de l'OFAJ et du réseau Passage auquel le CREPS est engagé

Un autre projet circonscrit à la montagne a permis d'identifier des partenaires potentiels pour les métiers de la montagne (projet HIKE 2020-1-FR01-KA202-080345) que le CREPS PACA a porté de 2021 à 2023 avec 6 partenaires de l'arc alpin européen.

1/ l'accréditation du projet JEPS BOND a permis la consolidation de lien avec ITALIE : association Altro Pallone (<https://altropallone.it/> Milan) et Educateur sans Frontière

(www.educatorisenzafrontiere.org Rome, Genes et Milan)

Portugal : <https://surfingviana.com/>

Ecosse, Irlande : Fédération de rugby

2/ projet en lien avec l'OFAJ a permis de construire un lien de fidélité avec la fédération SportJugend basée à HAMBOURG (<https://www.hamburger-sportjugend.de/>)

Nous nous sommes assurés que les structures citées pouvaient accueillir des apprenants en formation de niveau 5 (DEJEPS) et de niveau 6 (DESJEPS).

Support for outgoing students/staff (n/a for Topic 1)

Describe your institution's policy for preparing outgoing students/staff (e.g. language courses, workshops/information on inter-cultural competencies, etc).

Describe mentoring and support arrangements for outgoing students/staff (e.g. peer mentoring; information on accommodation insurance, visa, etc.).

Décrivez la politique de votre établissement en matière de préparation des étudiants/personnel sortants (par exemple, cours de langue, ateliers/informations sur les compétences interculturelles, etc.).

Le CREPS a développé, à partir de la mobilité des stagiaires des formations de niveau 4 (accreditation), une expérience dans la gestion de ce type de séjour en décomposant l'organisation de la mobilité en 3 séquences.

Schématiquement, ces séquences s'organisent 3 temps :

Le premier temps est dédié à la préparation du séjour organisé sur un "mode projet" structurant la formation. Il s'agit d'un module inscrit dans le cadre du référentiel de formation.

- 21 heures consacrées à la dimension "préparation de la mobilité sous la responsabilité du référent ou de la référente de la formation, soutenu par un agent de l'établissement ayant vécu une mobilité de personnel

Les contenus de formation sont abordés en français et s'inspirent des travaux d'Alain BOURDIN reprenant les 6 dimensions de la "mobilité internationale" de l'apprenant.

Physique	Sociale	Axiologique	Culturelle	Cognitive	Affective
A titre d'exemples					
Je pars en avion/en train, valise, etc. reposant sur un travail collectif de recherche	quel est mon projet, les enjeux pour moi, etc. Que vais-je apprendre ou découvrir ?	mes valeurs, la notion de « respect » ici et là-bas, faut-il tutoyer ou vouvoyer,	nouveaux comportements, dois-je faire la bise, comment manger et quoi manger avec le prix des aliments et quels régimes alimentaires, etc.	socialisation, autonomie, nouveaux cadres de pensées, dois-je comparer en permanence ou réfléchir différemment, etc.	vivre loin de ses proches, lien avec le téléphone, vivre ici et maintenant, quels défis je me lance ?

- La préparation linguistique des stagiaires repose sur une intervention extérieure (association spécialisée dans ce domaine) et vise le déblocage linguistique plutôt que la maîtrise de la langue.
- L'intervention de formateurs et formatrices préparant au métier visé (directeur d'équipement social ou sportif ; éducateur sportif : coordonnateur de projets soico-éducatifs ; etc.) permet de comprendre l'écosystème du secteur sportif ou éducatif du pays repéré. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre des ateliers de professionnalisation, sur des thématiques professionnelles. Un carnet de bord de la mobilité est envisagé (source ERASMUS <https://agence.erasmusplus.fr/projets/le-carnet-de-voyage-en-appli-mobile/>) et un carnet de bord collectif permettant de capitaliser au jour le jour les enseignements de la mobilité.

- L'évaluation certificative de langue qui repose sur le **niveau A1 à B1** du cadre de certification de _resenter. Cette évaluation sera _resent aux apprenants volontaires

- La possibilité pour les stagiaires d'accéder librement à la plateforme d'apprentissage en ligne (MOODLE du CREPS) _resent gratuitement et sur laquelle figureront des documents liés à la mobilité

Schématiquement le travail sera organisé autour de ces 3 temps

Avant la mobilité	Pendant	Après la mobilité
Mobilité choisie Mobilité subie	Être capable de se _resenter (mon métier, etc.) Et _resenter sa structure	Comment travailler le retour Comment valoriser les apprentissages Comment travailler sa posture professionnelle

Les points à aborder donné à titre indicatif et non exhaustif

Recherche sur le pays Les stéréotypes sur les « Italiens », etc. Se projeter sur le séjour (forfait téléphonique, cout de la vie, CNI, carte sécu, visa, vaccination, réalisation d'un CV, etc.) Prendre des engagements vis-à-vis du groupe (usage du téléphone, etc.) Accompagner l'autonomie par des recherches personnelles et collectives Atelier linguistique Les us et les coutumes Livret pour valider les compétences Identification des objectifs pour moi et l'OF Témoignage d'ancien Données sur l'information du séjour Faire un groupe <i>WhatsApp</i> ou autre outil en phase avec la RGPD Mes attentes Mes objectifs en lien avec la formation Mes craintes Les compétences que je vise Mon engagement Site : https://diagoriente.beta.gouv.fr/	Repérer les coutumes locales (préjugés) Sécurisation par le recueil d'information Identification d'un tuteur local, référent en France Auto-évaluation permanente Travail sur l'interculturalité Interview, fiche de suivi Ecrit à renforcer Mettre en récit : réflexion + observation Raisonnement Expérimentation active Cahier de bord sur le vécu et ses compétences en début et fin de séjour Favoriser les discussions de pair à pair Les outils YOUTH PASS GLORE Cuisiner un plat pour 10 personnes	Bilan perso (soft skills) Bilan professionnel : hard skills Bilan partenaire Partage et retour d'expérience sur les réseaux sociaux LIKEDEEN Valorisation AKI YOUTHPASS Test de langue Outil entretien en binôme
---	--	---

Décrire les modalités de mentorat et de soutien pour les étudiants/personnel sortants (par exemple, mentorat par les pairs ; informations sur l'assurance logement, le visa, etc.).

Nous visons essentiellement le renforcement de compétences sociales et pensons que ces mobilités peuvent favoriser le transfert de pratiques et de réflexion dans le secteur d'activité de l'animation et du sport.

Toutefois, nous menons une réflexion quant aux possibilités d'aide aux stagiaires pour préparer le projet de mobilité :

- montée en compétences linguistiques par la plateforme OLS Erasmus+ : il s'agirait dans un premier temps d'évaluer le niveau des stagiaires pour mettre en place des mesures d'accompagnement aux apprentissages et enfin d'évaluer les progrès. Les groupes accueillis au CREPS sont composés de profils hétérogènes, originaires le plus souvent de pays anglophone, germanophone, hispanique pouvant favoriser les transmissions de stagiaire à stagiaires
- accompagnement à la mobilité sous forme d'ateliers culturels (dont l'apprentissage des

bases linguistiques), mis en place par le CREPS avec le soutien des partenaires

- développement de visioconférences permettant de préparer au mieux le projet de mobilité avec le pays d'accueil.

Support for incoming students/staff (during mobility) (n/a for Topic 1)

Describe mentoring and support arrangements for incoming students/staff (e.g. peer mentoring; social integration within the institution and with its local students and staff; information on accommodation insurance, visa, etc.).

À l'heure actuelle, il n'est pas prévu de démarches particulières pour la mobilité des apprenants et personnels entrants. Nous réservons cette réflexion sur de prochaines échéances afin de pouvoir nous concentrer sur la promotion des mobilités sortantes.

Nous accueillons des mobilités de personnels d'autres structures sous la forme de *Job shadowing*. Un livret d'accueil en anglaise est en phase de rédaction et un parcours de visite a été formalisé au sein du CREPS PACA, sur l'un des 3 sites (Aix en Provence en particulier)

Nous n'avons pas encore suffisamment l'expérience de ce type d'échange et notre candidature porte ici sur les actions clés 1 et particulièrement sur celle relevant des "stages" des stagiaires à l'étranger.

Full automatic recognition of credits (after mobility)

Describe the measures to ensure the full automatic recognition of credits for learning outcomes during a mobility period abroad/blended mobility in accordance with the [EU Recommendation on Automatic Mutual Recognition](#).

Les diplômes du CREPS inscrits au RNCP sont constitués d'unités capitalisables qui permettent chacune de capitaliser des compétences et non des ECTS pour l'instant. La réalisation de la mobilité permet l'obtention de capitaliser un nombre de jours minimum nécessaire pour se présenter aux séquences certificatives.

Les équivalences avec d'autres diplômes étrangers est à l'étude par le ministère des sports et celui en charge de la Jeunesse. A l'heure où nous formalisons ce dossier de candidature, la renouveau des diplômes au sein du périmètre Jeunesse et Sports s'organise autour des 4 blocs de compétences pour le DES et DEJEPS. Une reconnaissance européenne de ces diplômes est envisagée mais pas encore aboutie. Toutefois, la mise en place, à venir, de crédits ECTS pour l'obtention du DE et DES JEPS est faussée dans le sens où nos apprenants passent une séance certificative qui donne accès à la totalité des diplômes en cas de réussite.

Après la réalisation du stage à l'étranger, l'apprenant sera amené à recourir à Europass pour le CV, lettre de motivation, Europass mobilité, supplément au diplôme.

Actuellement, nous ne proposons que des mobilités sortantes pour les périodes de stage et de formation. Ainsi, l'apprenant(e) pourra tirer profit de cette expérience culturelle et linguistique via le supplément au diplôme qui lui assurera une reconnaissance de son expérience.

Recognition of staff mobility (after mobility)

Describe your institution's measures to support, promote and recognise staff mobility.

Plusieurs agents du CREPS sont déjà impliqués dans des projets de mobilité sortantes. Ces collègues sont familiers avec une langue étrangère. Certains ont un parcours de sportifs de haut niveau et témoignent d'une aisance naturelle à intégrer la dimension internationale dans la formation qu'il coordonne. D'autres ont participé à des séminaires OFAJ, des rencontres de jeunesse internationales et sont également agiles avec des langues étrangères (anglais, italien, espagnol ou allemand essentiellement)

Des dispositifs sont prévus par le CREPS :

- visites préparatoires pour atténuer les craintes à la mobilité.
- périodes de formation à l'étranger sous la forme de *job shadowing*

Pour les autres agents, la promotion de la mobilité enseignante repose sur :

- des actions de formation linguistique en interne des personnels intéressés par une mobilité ; A ces actions les agents de l'accueil du CREPS y sont associés en vue de préparer l'établissement à l'accueil des JO et JOP en France en été 2024
- l'information et la formation au sujet de la certification DNL (Disciplines non linguistiques) qui permet à un éducateur français (enseignant, formateur) d'enseigner sa discipline dans

une langue étrangère.

3.3 Cooperation projects

Cooperation activities

Promotion of cooperation projects (n/a for Topic 1)

Describe how your institution will promote the opportunities offered by the Erasmus+ cooperation projects.

Le CREPS PACA s'est inscrit dans une démarche de candidature à la charte ERASMUS + dans l'objectif de développer l'action clé 1 (KA1) Mobilité à des fins d'apprentissage et plus précisément une action sur la mobilité des apprenants de niveau 5 et 6, ainsi que des agents mobilisés sur les diplômes du sport et de l'animation. Cela concernera la mobilité des apprenants dans le cadre des stages en entreprise. Mais des contenus basés sur l'analyse de pratique sont envisagés lors de ces mobilités.

Le CREPS, de longue date, a tissé des liens dans le cadre de projets ERASMUS+ en participant au consortium JEPS BOND pour les apprenants de niveau 4 (BPJEPS du sport et de l'animation) avec différents partenaires européens situés en Italie, Allemagne, Espagne et Islande... Ces projets ont permis la mobilité de des stagiaires et de nos formateurs et formatrices de l'établissement au travers des projets de coopération portant des dimensions citoyenne, et d'éducation à la pratique sportive et à la citoyenneté, et de manière plus transversal au développement durable.

Le CREPS a bâti depuis 2018 un réseau de partenaires concernant des acteurs du sport et de l'animation pour les apprenants de niveau 4. La charte ECHE nous permettra de développer une citoyenneté européenne du BP JEPS au DESJEPS. Les équipes du CREPS envisagent en fonction des thématiques identifiées par les formateurs et formatrices, ou pour répondre à un besoin identifié par un de nos partenaires, de nous engager dans un projet de partenariat de coopération. Nous avons dans le passé montrer notre capacité à organiser des événements avec des partenaires hétérogènes (Projet HIKE rassemblant 8 pays du massif alpin autour des métiers de la moyenne montagne). En résumé, le CREPS dispose de personnes ressources ou de partenaires locaux comme le Camp des Milles basé à Aix en Provence, capables de construire un projet de coopération pour l'enseignement supérieur.

Support engagement (n/a for Topic 1)

Describe how your institution will support and recognise its staff and students' engagement in Erasmus+ European and international cooperation projects throughout the application and implementation phase.

L'engagement du CREPS est multiple tant sur un plan financier que sur un plan éducatif. Le Conseil d'administration de l'établissement a engagé tous les agents à s'inscrire dans cette ouverture à l'international.

Les territoires de la région PACA peuvent être considérés comme enclavés par sa géographie et/ou ses pratiques culturelles. Le projet vise à ouvrir les stagiaires et les personnels à d'autres pratiques professionnelles et sociales ancrées dans des géographies, histoires, et cultures différentes. Ceci afin de faciliter des ouvertures intellectuelles, personnelles, sociales et professionnelles.

Le projet de mobilité vise principalement à soutenir l'engagement des agents et des apprenants de cette manière :

☐ D'accompagner le développement des compétences professionnelles des stagiaires dans une logique d'ouverture culturelle et citoyenne. Chaque projet de mobilité est porté par une cohorte d'apprenants. Les méthodes actives utilisées par les agents du CREPS visent principalement à mobiliser l'ensemble des apprenants dans la construction de la mobilité par des recherches actives sur la destination et par la prise de contact avec les partenaires étrangers. L'engagement des étudiants dans ces projets de coopération passera par les dispositifs existants via la plateforme ERASMUS+ : **Europass** en premier lieu. La nature des métiers visés (dirigeant sportif et éducateur socio-éducatif) n'est pas adaptée aux autres plateformes comme OLS, E-twinning. Pour les apprenants cela peut passer par l'inscription à une LVB ou LVC facultative ou à la réalisation d'un module optionnel de parcours individualisé spécifique en langue étrangère.

☐ Permettre à nos personnels, de vivre une expérience européenne, pouvant questionner nos fonctionnements sociaux et professionnels. L'engagement des personnels (coordinateur de formation, formatrice, etc.) est reconnu par la démarche QUALIOP à travers l'obtention d'un certificat de mobilité; La direction du CREPS valorise financièrement les agents engagés dans cette démarche en bonifiant

leur complément indiciaire en fin d'année.

□ Favoriser les échanges de pratiques, d'amélioration continue et d'excellence pédagogique. On pourrait centrer notre réflexion sur l'apprentissage des langues mais le choix se porte sur le renforcement des méthodes pédagogiques. En participant à ces mobilités, les coordonnateurs de formations du CREPS s'imprègnent des méthodes actives, des méthodes d'apprentissage par l'expérience qui viennent percuter leur propre pratique pédagogique. Ce type d'expérience vient enrichir les réunions de travail entre les formateurs et formatrices à l'issue des mobilités. Cela a été le cas lors des mobilités engagées avec les niveaux 4 (BPJEPS de 2021 à 2023)

□ D'autonomiser nos équipes et bénéficiaires dans leur projet professionnel à proximité ou non de leur résidence. Le CREPS a toujours mis en avant les projets de mobilité des stagiaires. Cet engagement a vocation à porter sur le public "étudiant" pour l'enseignement supérieur, que nous nomons DE et DESJEPS. Nous organisons depuis longtemps des actions culturelles qui permettent de centraliser les projets de coopération avec nos partenaires européens à l'instar de la COREMOB PACA, etc.

L'engagement du CREPS est également financier. La participation de l'agence ERASMUS+ permet une large prise en charge financière des mobilités "étudiantes et du personnel". Notre établissement contribue également s'il le faut à l'accompagnement financier afin de faciliter les démarches de mobilité. Les expériences menées déjà par le passé avec des projets accrédités par ERASMUS pour les apprenants de niveau bac (BPJEPS) a permis au CREPS de dégager des crédits pour les mobilités à venir.

4. DECLARATIONS

Commitment to the ECHE Charter	
By submitting this application, the institution: - acknowledges that it has read and fully understood and that commits to apply/comply with all the principles of the ECHE Charter. - accepts that the implementation of the Charter will be monitored by the Erasmus+ National Agencies and that a violation of the Charter may lead to the withdrawal of the certificate by the European Commission.xx	OUI

CREPS PACA - Site d'Aix
 Département Formation
 62 Ch. du Viaduc
 Pont de l'Arc - CS 70445
 13090 AIX EN PROVENCE Cedex 2

ANNEXES

LIST OF ANNEXES

Erasmus+ ECHE Charter (available on [Funding & Tenders Portal Reference Documents](#))

HISTORY OF CHANGES		
VERSION	PUBLICATION DATE	CHANGE
1.0	15.04.2021	Initial version (new MFF).

